



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 août 2009

Traitement de la chrysomèle du maïs par épandage de deltaméthrine en Rhône-Alpes : un nouveau risque de crise sanitaire et environnementale?

Alors qu'un champ de maïs situé dans l'Ain a été touché par une infestation de la chrysomèle du maïs et doit faire l'objet d'un épandage aérien massif d'insecticides, le WWF-France, le MDRGF (Mouvement pour le Droit et le Respect des Générations Futures) et la Mairie de la commune de Leyment redoutent des répercussions sanitaires et environnementales de ce traitement.

Cela fait maintenant quelques années que la chrysomèle, coléoptère dont la larve se nourrit des racines de maïs, est apparue sur le territoire français. Force est de constater que les luttes pesticides n'ont eu aucun impact sur cette espèce invasive. Devant une généralisation des alertes en France (Alsace, Bourgogne, Rhône-Alpes), le WWF-France et le MDRGF demandent à ce que des méthodes non chimiques et donc non polluantes et sans impacts potentiels sur la santé humaine soient appliquées.

« Alors que les épandages de pesticides par voie aérienne sont interdits en France, il est surprenant qu'une telle solution soit envisagée sur une parcelle de Maïs proche d'habitations et d'une ressource en eau potable. La question du risque sanitaire pour les riverains est entière, il faudrait à minima évacuer les populations à risque » précise Cyrille Deshayes du WWF-France.

Le produit principal utilisé est la deltaméthrine qui est classé Toxique (T) et dangereux pour l'environnement (selon la base institutionnelle Agritox). Pourtant la législation sur les épandages aériens de mars 2004 interdit dans son article 5 l'utilisation des substances T ou T+ (Très Toxique) au sens de l'article L.5132-2 du code de la santé publique.

« L'utilisation de ces produits ne peut se faire au vu de leurs caractéristiques de toxicité et du fait que ses substances soient aussi classées comme Perturbateur Endocrinien par l'Union Européenne. Quel serait le prix à payer d'un point de vue sanitaire et quel bénéfice réel ? » s'interroge François Veillerette, Président du MDRGF.

En effet, la lutte chimique n'a rien prouvé sur les campagnes puisque la chrysomèle gagne toujours du terrain. L'agriculture se borne à une dépendance chimique alors que des solutions agronomiques alternatives existent.

« La seule solution à long terme reste donc la rotation des cultures » précise Cyrille Deshayes.

Le WWF et le MDRGF demandent donc aux Préfectures de revoir immédiatement leurs plans de lutte locaux, pour gérer cette crise et demandent au Ministère de l'Agriculture d'imposer la rotation de la culture de maïs sur l'ensemble du territoire national pour la campagne 2010.

Contacts :

M. François Veillerette, président du MDRGF – 06 81 64 65 58

Mme Marilyn Bottex, Maire de Leyment – 04 74 34 92 23

Camille Lajus, Responsable Relations Presse, 01 55 24 84 61 - clajus@wwf.fr

Béatrice Jouenne, Attachée de Presse : 01 55 25 84 70 - bjouenne@wwf.fr

